



NOUVELLES

EN RAFALE

L'ACTUALITÉ AUX COULEURS SYNDICALES



Voici l'édition de février de votre bulletin d'information,

Bonne lecture !



CONSEIL GÉNÉRAL

Le prochain conseil général aura lieu de jour le 14 mars à compter de 9:00 dans la salle Louis Laberge A et B au 2ème étage du 565 boul. Crémazie Est, à Montréal.

Les affaires courantes de la section locale seront traitées lors de ce conseil général mais nous aurons également deux conférencières du SEPB Québec qui viendront nous entretenir de sujets d'intérêt dans notre vie syndicale. Élisabeth Perreault viendra nous parler de la lutte contre les clauses de disparités et Kathleen Bourgault nous parlera des requêtes en vertu de l'article 39 du code du travail afin de faire reconnaître des employés comme étant syndiqués.

La convocation ainsi que l'ordre du jour de ce conseil général seront transmis prochainement aux officiers syndicaux.



LES UNITÉS

RENAUD-BRAY ST-DENIS :

Le 27 janvier nous avons eu une décision favorable dans le dossier des bancs de cette succursale de Renaud Bray. La juge administrative a rejeté les allégations de l'employeur qui prétendait que la nature du travail incluait l'aménagement du poste de travail et que celui-ci ne permettait pas l'usage de bancs. Notons que cet employeur avait réaménagé les postes de travail sans tenir compte de l'avis de correction de la CNESST rendant ainsi l'usage de bancs encore plus difficile. La juge a estimé que le droit de gérance de l'employeur doit s'exercer dans le respect de la réglementation de la loi qui dit que « des bancs doivent être mis à la disposition des travailleurs lorsque la nature de leur travail le permet » (article 170 du RSST)

La section locale prépare des interventions afin de faire appliquer cette décision dans toutes les succursales de Renaud Bray.

Cette décision risque d'avoir un impact majeur dans le domaine du commerce de détail. Félicitations à Kathleen Bourgault qui a représenté le SEPB-574 dans cette cause.

ARCHAMBAULT BERRI :

Un autre dossier pour l'usage de bancs est actuellement en audition devant le tribunal administratif du travail pour les employés de cette succursale d'Archambault. Trois jours d'audience ont déjà eu lieu et plusieurs autres jours sont à prévoir. Nous espérons un résultat favorable vu la jurisprudence créée par la décision de Renaud Bray - St-Denis et l'excellent travail effectué par Dominic Béland et Bogidar Pérucich dans la préparation de ce dossier.

LA PRESSE :

Les négociations avancent péniblement puisqu'après un an et plus d'une vingtaine de rencontres avec l'employeur le comité de négociation ne connaît toujours pas le détail des demandes que ce dernier leur a présenté le 19 décembre dernier. À cette occasion, tout ce que les représentants syndicaux ont reçu c'est une liste d'environ 15 sujets sur lesquels l'employeur est en demande dont :

La mise en place d'un nouveau plan de commission pour les conseillers publicitaires, la prise de congés mobiles et la banque de temps accumulé.


D'autres dates de négociation sont prévues. Souhaitons que l'employeur soit plus ouvert à faire progresser la négociation à l'avenir.

PAGES JAUNES - VENTES

Un grief syndical avait été déposé à l'automne 2015 contestant des changements unilatéraux que l'employeur avait faits aux régimes d'assurances et de retraite. Ces changements ont pour effet de

réduire les prestations d'assurance invalidité courte durée, d'abolir l'indexation des rentes de retraite pour les employés couverts par le régime à prestations déterminées en proportion des années de service accumulées après le 15 octobre 2016, d'augmenter les contributions des employés couverts par le régime de retraite à cotisations déterminées ou de diminuer celles de l'employeur pour les employés couverts par ce régime et qui choisissent de ne pas y contribuer, et de mettre fin à l'assurance médicale pour les employés couverts par le régime à prestations déterminées qui prennent leur retraite à compter du 15 octobre 2016.

Une requête en injonction déposée par le syndicat et demandant le maintien des avantages sociaux tel que prévu par la convention collective avait alors été refusée. Quatre rencontres ont eu lieu avec l'employeur pour régler ce litige, mais en vain. Le grief déposé en 2015 devra donc aller en arbitrage afin de faire respecter la convention collective.



SAVIEZ-VOUS?

PORTRAIT STATISTIQUE DU SEPB-574

Le SEPB-574 c'est environ 2300 membres répartis dans 56 unités d'accréditation à travers le Québec et l'est de l'Ontario. Près de 87% des membres travaillent et résident dans la région métropolitaine de Montréal, 60% des membres sont des femmes. Près de 39% des unités ont dix (10) membres ou moins et les trois-quarts (73%) des unités représentent 50 membres ou moins. Finalement, huit (8) unités représentent plus de cent (100) membres. 64% des officiers syndicaux des unités de la section locale sont des femmes.



DU NOUVEAU!

MANUEL DE RÉFÉRENCE À L'INTENTION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES

Le manuel de référence a été mis à jour et il est disponible sur le site web de la section locale. Le manuel contient une multitude de renseignements pouvant aider les personnes déléguées au quotidien. De plus, nous y retrouvons des informations sur nos structures syndicales ; le rôle des membres de l'exécutif et des personnes déléguées dans leur unité; des références à des ressources syndicales et communautaires et des exemples de documents syndicaux. Vous y retrouvez aussi un lexique des termes utilisés dans notre jargon syndical.

Vous pouvez également utiliser gratuitement le stationnement du Fonds de solidarité FTQ, à partir de 17h00, à condition de vous être inscrit à l'adresse courriel ci-dessous.

N'oubliez pas de vous inscrire par courriel au ccvtfsoireemars@gmail.com et d'inscrire votre nom complet et votre section locale. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée. Les places sont limitées alors dépêchez-vous !

Une fabuleuse soirée entre femmes vous attend

PORTRAIT

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SEPB 574



Jackie Langlais, Directrice du SEPB-574, poste réservé aux unités ayant pour employeur un syndicat

Voilà ma petite histoire syndicale!

Je suis Jackie Langlais, membre de votre comité exécutif en tant que directrice, poste réservé aux unités ayant pour employeur un syndicat.

Mon parcours débute le 30 août 1999 quand je suis embauchée chez l'Union des employés et employées de service, Local 800. Le monde syndical m'était inconnu à ce moment-là. J'ai occupé plusieurs postes au sein du Local 800 au fil des ans (agent de bureau comptes à recevoir, agent de bureau comptes à payer et depuis 2013 je suis responsable du département de l'assurance).

Mon implication syndicale a commencé en 2003 comme secrétaire au sein du comité exécutif dans mon unité locale (employées de bureau Local 800) et je fais partie du comité de négociation depuis 2004. J'ai ensuite été élue présidente de l'unité en 2009, poste que j'occupe encore aujourd'hui.

J'ai été vérificatrice pour le SEPB 574 de septembre 2010 à septembre 2012. Au congrès du SEPB 574 de septembre 2012, j'ai été élue comme directrice, poste réservé aux unités ayant pour employeur un syndicat et je siège à l'exécutif du SEPB 574 depuis cette élection.

Je représente le SEPB 574 au comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF) du SEPB Québec depuis l'automne 2012. Le but de ce comité est la défense et l'amélioration des droits des femmes tant au travail que dans la société en général et de faire la promotion de l'égalité des sexes.

L'éducation syndicale a aussi été importante pour moi afin de mieux comprendre le milieu syndical. J'ai suivi plusieurs cours avec le SEPB Québec tel que : Le, la délégué-e syndical-e, communication orale, niveau 1, dossier de griefs, négociation de la convention collective. J'ai aussi suivi le cours de délégué-e social-e au Conseil régional Montréal Métropolitain. Nous avons la chance d'avoir des formations au SEPB Québec qui nous permettent d'échanger avec des membres de différentes sections locales et de partager nos connaissances et expériences.

L'implication syndicale est quelque chose d'important car je crois que les changements viennent seulement si nous communiquons entre nous. Mon plus grand souhait serait d'intéresser nos jeunes à ce monde syndical.

J'espère que ma petite histoire ne vous a pas trop ennuyé et qu'elle vous encouragera à prendre votre place dans votre syndicat.